

## Droit suite à séparation sur le bien immobilier

Par **melie59**, le **04/11/2014** à **09:03**

Bonjour,

J' ai acheté en aout 2013 une maison. J'ai rencontré entre temps un homme qui est venu habiter chez moi et, qui pour accueillir plus agréablement ses enfants décide de réaménager les combles et changer la toiture. Il fait donc un empreint de 16000 €.

Ma question est la suivante: que ce passerait il en cas de séparation? Devrais je prendre le relai sur le remboursement d'empreint? La totalité?

Merci pour votre réponse.